

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 62321-4:2014/A1:2017

Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 4: Mercure dans les polymères, métaux et produits électroniques par

Verfahren zur Bestimmung von
bestimmten Substanzen in Produkten
der Elektrotechnik - Teil 4: Quecksilber in
Polymeren, Metallen und Elektronik mit

Determination of certain substances in
electrotechnical products - Part 4:
Mercury in polymers, metals and
electronics by CV-AAS, CV-AFS, ICP-OES

11/2017



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 62321-4:2014/A1:2017 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 62321-4:2014/A1:2017.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 62321-4:2014/A1:2017

NORME EUROPÉENNE **EN 62321-4:2014/A1**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Novembre 2017

ICS 13.020; 43.040.10

Version française

Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 4: Mercure dans les polymères, métaux et produits électroniques par CV-AAS, CV-AFS, ICP-OES et ICP-MS (IEC 62321-4:2013/A1:2017)

Verfahren zur Bestimmung von bestimmten Substanzen in Produkten der Elektrotechnik - Teil 4: Quecksilber in Polymeren, Metallen und Elektronik mit CV-AAS, CV-AFS, ICP-OES und ICP-MS (IEC 62321-4:2013/A1:2017)

Determination of certain substances in electrotechnical products - Part 4: Mercury in polymers, metals and electronics by CV-AAS, CV-AFS, ICP-OES and ICP-MS (IEC 62321-4:2013/A1:2017)

Le présent amendement A1 modifie la Norme Européenne EN 62321-4:2014. Il a été adopté par le CENELEC le 2017-08-17. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à l'amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du CEN-CENELEC Management Centre ou auprès des membres du CENELEC.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au CEN-CENELEC Management Centre, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



Comité Européen de Normalisation Electrotechnique
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung
European Committee for Electrotechnical Standardization

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Avant-propos européen

Le texte du document 111/414/CDV, future IEC 62321-4:2013/A1, préparé par le CE 111 de l'IEC, "Normalisation environnementale pour les produits et les systèmes électriques et électroniques", a été soumis au vote parallèle IEC-CENELEC et approuvé par le CENELEC en tant que EN 62321-4:2014/A1:2017.

Les dates suivantes sont fixées:

- date limite à laquelle ce document doit (dop) 2018-05-17 être mis en application au niveau national par publication d'une norme nationale identique ou par entérinement
- date limite à laquelle les normes (dow) 2020-08-17 nationales conflictuelles doivent être annulées

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CENELEC ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Notice d'entérinement

Le texte de la Norme internationale IEC 62321-4:2013/A1:2017 a été approuvé par le CENELEC comme Norme Européenne sans aucune modification.